

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 12 MAI 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Karen Amarin

**Présents** : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Meresse, Vernaz, Amarin, Bigot (arrivée : 8h25), MM. Merme (arrivée : 8h15), Aymont, Ameno, Vesin

**Excusée** : Mme Fallot

**Absents** : Mme Dalmedo, MM. Carlod, Deville

**Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal du 14 avril 2015**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Location de l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage gauche de l'immeuble de la poste**
- **Délibération du Centre Communal Multi Activités**
- **Chauffage du Foyer Rural**
- **Programme de l'Office National des Forêts 2015**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Amarin est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal du 14 avril 2015**

Les comptes rendus des séances du conseil municipal du 14 avril 2015 sont adoptés, à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner. Il s'agit de :

- La propriété de la SCCV Fort Valentin, M. Laurent BAILET, 15 rue de Pré Bachat, cadastrée F 1665 et F 1668 de 264 m<sup>2</sup> et 46 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : Société BAILINVEST, 2 avenue de la Gare, Immeuble Le France, 74 200 THONON-LES BAINS
- La propriété de M. et Mme VINCENT Arnaud, 4 rue du Crêt de la Neige, cadastrée B 1093, de 840 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Peter BOUCKAERT, 29 route de Choudans, 01630 PERON
- La propriété de M. et Mme BREYER Isabelle, 116 rue des Iles, cadastrée F 1342, de 826 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. et Mme Philippe NEVES, 6 rue de la Plaine, 91 540, MENNECY.

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Location de l'appartement municipal au 2<sup>ème</sup> étage gauche de l'immeuble de la Poste**

M. le Maire propose de louer le logement communal de type 2, 2<sup>ème</sup> étage à gauche, 134 rue du Fort à Collonges, à Mme Nina Nury.

Le loyer serait de 350 €/mois. Aucune charge n'est due par le locataire.

M. le Maire propose d'établir un bail d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Mme Nury, 3<sup>ème</sup> adjoint, quitte la salle du Conseil Municipal le temps des débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de louer le logement communal de type 2, 2<sup>ème</sup> étage gauche, 134 Rue du Fort à Collonges, à Madame Nina Nury à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et pour une durée de trois ans. Le conseil fixe le montant du loyer à 350 € par mois, dit qu'aucune charge n'est due par le locataire, et autorise M. le Maire à signer le bail avec Mme Nina Nury.

#### **5. Délibération du Centre Communal Multi activités**

L'entreprise BEAL chargée du lot n°9 menuiseries intérieures (46 257,02 € TTC) du Centre Communal Multi Activités avait, malgré les relances nombreuses de l'architecte, accumulé un retard sur son intervention.

Afin de l'inciter à intervenir, il a été décidé de lui attribuer des pénalités de retard, comme stipulé dans le marché. Ces pénalités s'élèvent à 4200 €.

Aujourd'hui, M. le Maire considère que l'entreprise BEAL a réalisé son travail, et pour ne pas fragiliser la trésorerie de cette entreprise, M. le Maire propose que cette somme lui soit restituée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de restituer la somme de 4200 € à l'entreprise BEAL, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **6. Chauffage du Foyer Rural**

Lors du conseil municipal du mois d'avril, les membres du Conseil ont débattu du choix de l'énergie pour chauffer le Foyer Rural. Un délai de huit jours permettait à chaque conseiller de donner son avis. Nous avons reçu 8 avis : Mmes Bigot, Morel, Dalmedo et Fallot, MM. Perreal, Ameno, Vesin, Duparc. 7 favorables au fuel, 1 au gaz. Donc c'est le chauffage au fuel qui a été retenu, à la majorité.

#### **7- Programme de l'Office National des Forêts pour 2015**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2015 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après, et précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
<b>31</b>	400			En bloc et sur Pied

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, et dit que M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°31.

## **8- Rapport des commissions municipales**

### Commission Voirie :

- La fontaine du Centre Communal Multi Activités ne fonctionne pas. Une entreprise doit intervenir.
- L'ancien local des infirmières, rue de la Bière, a été démoli. Des barrières vont être installées pour sécuriser le cheminement des piétons.

### Commission Communication :

- un devis a été demandé à La Poste pour que cette entreprise effectue la distribution de l'Echo Collongeois. Le coût est de 200 € TTC/ numéro, soit 800 €/an. Le conseil municipal accepte ce devis.
- L'entreprise Giraud a été contactée afin d'établir un devis pour le remplacement des panneaux à l'entrée du village pour le signalage des commerces et services présents sur la commune.

T.A.P. : le comité de pilotage s'est réuni 2 fois pour réfléchir à une nouvelle organisation car tous les acteurs s'entendent pour dire que 45 mn par jour ne sont pas suffisantes pour proposer des activités intéressantes.

M. le Maire souhaite élaborer un PEDT. Cela permettra à la commune de continuer de percevoir les 50 €/enfants pour l'organisation des TAP.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil d'école du 4 juin prochain. Mme Nury est chargée, en collaboration avec la directrice de Familles Rurales, coordinatrice des TAP, de préparer un courrier qui sera envoyé à chaque parent avec un questionnaire concernant cette nouvelle organisation.

Ensuite, un débat animé s'instaure au sujet des fournitures scolaires suite à un mail de Mme la Directrice adressé à M. le Maire, Mme Nury et M. Merme avec une diffusion élargie à tous les membres du conseil d'école. La majorité des membres du conseil déplore cette diffusion.

M. le Maire a répondu par mail à Mme La Directrice : tous les échanges de courriels seront également communiqués aux adjoints et aux membres du conseil d'école.

## **14- Courriers – Divers**

- Rapport d'activité de la bibliothèque :

Comme chaque année, les membres de la bibliothèque nous ont fait parvenir le « rapport annuel » destiné au Ministère de la culture et à la Direction de la Lecture Publique du département. Ce document regroupe un certain nombre d'indicateurs et de données sur le fonctionnement de la bibliothèque de Collonges.

- M. Merme souhaite adresser une pétition au Conseil Général pour que soient installés des outils incitant les gens à ralentir aux abords du carrefour entre la départementale D 984 et les routes communales de Pierre et du Soujet, surtout aux heures de dépôt des collégiens.
- Mme Meresse demande si un abri bus peut être installé pour le ramassage scolaire à Ecorans. M le maire lui répond que les parents concernés doivent faire un courrier, co-signé par le Maire, à adresser au Conseil général qui est compétent en la matière.

La séance est levée à 22 heures.

\*\*\*\*\*